

| PRESENTS | | |
|---------------|--------------|--|
| LE JEUNE | JOEL | <i>Président de Lannion-Trégor Communauté</i> |
| LE BIHAN | Paul | <i>VP Urbanisme LTC</i> |
| ARHANT | Guirec | <i>VP Habitat et Patrimoine LTC</i> |
| HUE | Karine | <i>VP Mobilités LTC</i> |
| BRAS DENIS | Annie | <i>VP environnement LTC, présidente du SAGE ATG</i> |
| LORRE | Ludovic | <i>Président CMA</i> |
| LE BRIS | Charlotte | <i>CCI - élue</i> |
| LE PAJOLEC | Hélène | <i>CCI - responsable Etudes</i> |
| LE CREURER | Eric | <i>VP Clé Sage ATG - conseiller délégué environnement LTC</i> |
| CHAUVIN | Lucie | <i>SAGE Baie de Lannion</i> |
| RUGGIERO | Pauline | <i>SAGE ATG</i> |
| LE BELLEC | Marianne | <i>Secrétaire Générale Sous-Préfecture Lannion</i> |
| CHAPEL | Véronique | <i>DDTM - service PLU</i> |
| BOUBENNEC | Benoit | <i>Délégué territorial DDTM</i> |
| KERBORIOU | Edwige | <i>Chambre d'Agriculture</i> |
| PERLETTA | Federica | <i>Chambre d'Agriculture</i> |
| GUYOMARD | Joseph | <i>COBEN</i> |
| LE CORVOISIER | Laurent | <i>ADEUPA</i> |
| SAINT AUBIN | Philippe | <i>Eau et Rivières de Bretagne</i> |
| GUILLOU | Marie Annick | <i>Conseil Départemental</i> |
| LE MORDELLES | Sandrine | <i>Conseil Départemental</i> |
| EXCUSES | | |
| POPLIN | Léa | <i>Sous-préfète</i> |
| LEON | Erven | <i>VP économie LTC</i> |
| ANDRE | Véronique | <i>ABF</i> |
| PENNEC | Guy | <i>Sage Léon Trégor</i> |
| HIGNETTE | Michel | <i>Vivarmor</i> |
| BERNARD | Cinderella | <i>VP conseil départemental</i> |
| LOHE | Jean-Charles | <i>Pays COB</i> |
| ADEME | | |
| ARS | | |
| ASSISTAIENT | | |
| GUI TER | Florence | <i>Citadia</i> |
| FOLLEZOU | Yvan | <i>Directeur de l'aménagement LTC</i> |
| BIET | Mélanie | <i>PCAET LTC</i> |
| ROUILLOT | Thomas | <i>Chargé de mission mobilités</i> |
| ROISNE | Etienne | <i>Responsable planification, LTC</i> |
| BALLU | Julie | <i>DGA pôle aménagement, environnement et cycle de l'eau LTC</i> |

Introduction

Paul Le Bihan introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

1. Présentation du diagnostic

Yvan Follezou fait un rappel sur l'état d'avancement de la démarche et laisse la parole à Florence Guiter qui présente la synthèse de diagnostic réalisée

2. Echanges sur le diagnostic

Federica Perletta réagit en indiquant que les données 2018 relatives à la consommation du sol sont un peu anciennes.

Elle insiste sur la nécessité de ne pas lier la consommation foncière et scénario démographique et que l'une des questions centrales est liée au type de logement produit en rapport avec la population accueillie. Elle met en avant la nécessité de travailler autrement pour permettre la sobriété foncière.

Elle voit deux enjeux qui ne semblent pas suffisamment mis en avant dans la synthèse que sont le désenclavement de la zone légumière et l'accueil des saisonniers qui sont des enjeux importants pour l'agriculture de secteur.

Elle insiste également sur l'intégration nécessaire des PPA tout au long de la démarche, et notamment dans les échanges politiques.

Philippe Saint Aubin partage le diagnostic réalisé et indique que l'équation « Plus de logement et moins d'espace » est difficile et nécessite une politique de densification des centres bourgs (et notamment en campagne) et non des lotissements comme cela est en cours sur 33 communes de l'agglomération.

Sur la question de la ressource en eau, le Léguer est un exemple à suivre avec notamment la préservation/maintien de la Trame Verte et Bleue, la préservation des zones humides, la replantation de haies et la gestion des eaux pluviales.

Si cette dernière politique est mise en œuvre sur le territoire, un grand pas vers la résilience au vu du changement climatique sera réalisé.

Lucie Chauvin fait part de l'état d'avancement des études HMUC (Hydrologie, Milieu, Usage et Climat) prévues sur tous les SAGE

Elle insiste également sur l'importance des zones humides, du bocage, ainsi que de la gestion des Eaux Pluviales. Elle fait part de rajouts nécessaires dans la synthèse, notamment concernant la baisse de débit des cours d'eau.

Edwige Kerboriou évoque la nécessité d'appréhender le stockage en eau pour les élevages et de manière encore plus accrue en zone légumière. Elle évoque également la part de l'énergie produite par l'agriculture qui pourrait être mise en avant dans la synthèse. Elle alerte aussi sur la thématique d'imperméabilisation des sols avec l'agrivoltaïsme.

Annie Bras-Denis insiste sur la gestion des eaux pluviales qui est l'enjeu actuel au même titre qu'a pu l'être le « zéro phyto » au niveau des communes il y a quelques années. Elle évoque la problématique en zone urbaine mais aussi en campagne avec le bocage qui joue un rôle de barrage et de filtre. Des « trous dans la raquette » dans des endroits stratégiques peuvent être problématiques.

Ludovic Lorre souhaite que ne soient pas oubliées les zones artisanales dans le futur PLUi-H. Il indique que l'activité économique est souvent pointée du doigt pour l'imperméabilisation des sols, mais elle n'est responsable qu'à 20% de cette imperméabilisation. Il ajoute que le secteur économique est conscient de ces enjeux et que les futurs projets seront pensés différemment.

Annie Bras-Denis abonde et indique que sur les questions économiques, il est important de regarder comment l'existant peut être réutilisé, et comment l'activité économique se développe même sans zone d'activités (exemple de Plouaret).

Elle mentionne également qu'en rapport avec l'évolution de l'agriculture, la problématique des friches agricoles en tant qu'espaces à ré-investir devra être regardée de près.

Un débat s'engage ensuite sur la liberté individuelle à la construction afin que chacun puisse trouver un habitat lui correspondant (Joseph Guyomard). Il a été rappelé le gisement d'habitat existant pour les personnes désirant de grands terrains (Fédérica Perletta), la nécessité de travailler sur les parcours résidentiels ainsi que sur l'offre pour l'ensemble des publics dans chaque commune et au niveau de l'intercommunalité (Annie Bras Denis). Cette nouvelle façon d'appréhender les choses doit également pousser à la rénovation énergétique des grands logements qui sont une ressource existante.

Véronique Chapel partage le diagnostic et se satisfait de voir apparaître des enjeux qu'elle évoque depuis de nombreuses années. Elle fait part de remarques sur le diagnostic concernant les thématiques de logements (LHI), énergétiques (interrogations sur la trajectoire de production d'énergies renouvelables) et en matière de transport et relatif au Paysage. Les services de l'Etat transmettront une note compilée de l'ensemble des points vus.

Le Conseil Départemental indique partager la nécessité de développement des mobilités alternatives sur le territoire.

Paul Le Bihan clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants de leur participation.